

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES

Le conseil de la municipalité de Pointe-aux-Outardes siège en séance ordinaire, ce lundi 12 juin 2023 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents :

Monsieur Monsieur

Julien Normand,

maire

Robert Leblanc, Georges Jean,

conseiller

Monsieur Monsieur

Jean-François Gauthier,

conseiller

Madame

Jocelyne Bouchard,

conseiller conseillère

Monsieur

Normand Bissonnette,

conseiller

Monsieur

Denis Cardinal,

conseiller

Et

Madame

Dania Hovington,

dir. gén. /gref-très.

Trois (3) citoyens assistent à la rencontre.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 30 et vérifie le quorum.

2023-06-125 7391

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Georges Jean, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le point "Affaires nouvelles " demeure ouvert et que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

2023-06-126 7391

ADOPTION DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par la conseillère Jocelyne Bouchard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter tel quel les procès-verbaux de la réunion ordinaire du 8 mai 2023 et des séances spéciales du 8 et 15 mai 2023.

QUESTIONS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

2023-06-127 7391

DÉPÔT DES RAPPORTS

- Rapports financiers

Dépôt : rapport sur les recettes et les dépenses en date du 31 mai 2023.

- Aqueduc

Secteur Pointe-aux-Outardes

2 596 m³, moyenne : 79 m³/jr (Drainage) 7 469 m³, moyenne: 226 m³/jr (Drainage)

Secteur Les Buissons : Station de recherche :

non disponible

Camping de la Rive :

non disponible

- Service incendie de Pointe-aux-Outardes

Rapport d'activités du service de sécurité incendie pour le mois de mai 2023.

- M.R.C. de Manicouagan

Procès-verbal:

15 mars 2023 / 19 avril 2023

Formules Municipales - No 6614-MST-spécial



Il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt de ces rapports.

2023-06-128 7392

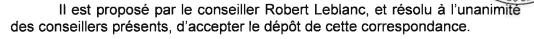
CORRESPONDANCE

Reçue:

- * M. Marc-André Leblanc, directeur des programmes fiscaux et d'adaptation aux changements climatiques, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation -23-05-09- confirmation qu'une somme de 20 195 \$ sera accordée dans le cadre du programme de Partage de la croissance d'un point de la TVQ.
- * M. Martin Tremblay, directeur régional, ministère de la Sécurité publique -23-05-17- Information concernant la préparation aux incendies de forêt, et demande l'appui pour la prévention des feux de broussailles et des feux de forêts ainsi que les mesures à prendre.
- * M. Marc-André Leblanc, directeur des programmes fiscaux et d'adaptation aux changements climatiques, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation -23-05-24- Confirmation qu'un montant de 7 713 \$ sera déposé en paiement de la mesure financière visant à compenser les municipalités ayant sur leur territoire des terres publiques non assujetties à la compensation tenant lieu de taxes pour l'année 2023.
- * M. Martin Tremblay, directeur régional, ministère de la Sécurité publique -23-05-29- invitation aux municipalités à se préparer aux conséquences liées aux épisodes de chaleur accablante ou extrême en soutient ainsi le ministère de la Santé et des Services sociaux dans sa mission de sensibilisation face à cet aléa.

Expédiée :

- * M. Alain Larose, 386, rue Labrie -23-05-09- envoi de la résolution numéro 2023-05-082 selon laquelle le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure DM-2023-01, concernant l'implantation du garage isolé privé.
- * Mme Catherine Martel, directrice administrative et greffière-trésorière adjointe 23-05-09- envoi de la résolution numéro 2023-05-11 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes autorise la directrice générale et greffière-trésorière ou en son absence le conseiller Robert Leblanc, lors de la vente pour défaut de paiement de taxes du 8 juin 2023.
- * Mme Gaëlle Carrier, associée directrice en hydrogéologie, Akifer -23-05-09- envoi de la résolution numéro 2023-05-102 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes mandate la firme Akifer pour le soutien et l'élaboration du plan de protection de source d'alimentation en eau potable.
- * Mme Maryvonne Tremblay, coordonnatrice, Maison des jeunes Le S.Q.U.A.T. 23-05-09- envoi de la résolution numéro 2023-05-105 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes fera un don au montant de 1 500 \$ à la Maison des jeunes, le S.Q.U.A.T lorsque le nettoyage des fossés dans la municipalité sera réalisé.
- * Mme Kathleen Brisbois, vice-présidente, Troupe Art'Scène -23-05-09envoi de la résolution numéro 2023-05-106 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes remet un montant de 1 500 \$ à la Troupe Art'Scène pour superviser la formation et les pratiques pour les minis en vue des spectacles intergénérationnels.
- * Mme Lise Fortin, directrice générale, MRC de Manicouagan -23-05-16envoi de la résolution numéro 2023-05-121 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes adopte le Règlement portant le numéro 369-23.



PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2023-06-129 7393

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Il est proposé par le conseiller Georges Jean, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 2023-06-12.

ENGAGEMENT DE CRÉDIT

Aucun

PRÉSENTATION DES RÈGLEMENTS

Aucun

PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

2023-06-130 7393

RAPPORT DU MAIRE - FAITS SAILLANTS DANS LE RAPPORT FINANCIER 2022

Monsieur le maire fait la lecture des faits saillants concernant le rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022.

Il est proposé par la conseillère Jocelyne Bouchard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter ce rapport pour dépôt.

Il est également résolu de l'inclure dans le bulletin municipal *Le Cacardeur édition de juillet 2023* et de l'expédier à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité de Pointe-aux-Outardes.

2023-06-131 7393

RECHARGE DE PLAGE – ENSEMENCEMENT DE TALUS

CONSIDÉRANT QU'

il serait préférable d'ensemencer le talus qui avait été dénudé pour y aménager le chemin d'accès dans le cadre des travaux de rechargement de plage :

CONSIDÉRANT QUE

la Fédération québécoise des municipalités recommande l'octroi du mandat pour les services professionnels en ensemencement de talus à l'entreprise « Ensemencement Côte-Nord inc. ».

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le mandat de services professionnels en ensemencement de talus à l'entreprise Ensemencement Côte-Nord inc., au coût de 9 600 \$, plus taxes.

Ces frais seront remboursés par le ministère de la Sécurité publique.

2023-06-132 7393

PROGRAMME POUR L'ÉLABORATION DES PLANS DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE (PEPPSEP)

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de Pointe-aux-Outardes a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP):

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de Pointe-aux-Outardes désire

Formules Municipales - No 6614-MST-spécial



présenter une demande individuelle au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bissonnette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes autorise ce qui suit :

- QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- ➤ QUE le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du PEPPSEP;
- ➤ QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer et à déposer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable dans le cadre du PEPPSEP.

2023-06-133 7394

CONGRÈS 2023 – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser M. Julien Normand, maire ainsi que M. Normand Bissonnette, conseiller, à assister au congrès 2023 de la Fédération québécoise des municipalités qui aura lieu les 28, 29 et 30 septembre prochains à Québec, au coût de 1 890,00 \$, plus taxes.

Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement pour assister à ce congrès.

2023-06-134 7394

ACHAT FOURNITURES - ENTRETIEN DES PARCS

CONSIDÉRANT QU'

il y a des fournitures à changer pour l'entretien dans les parcs municipaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à l'achat de 2 sièges de balançoires et 2 ensembles de ballons, cordes et mousquetons auprès de Jambette au coût de 1 614,76 \$, taxes et transport inclus.

2023-06-135 7394

ACHAT FOURNITURES DE SPORTS – PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX INITIATIVES LOCALES ET RÉGIONALES EN MATIÈRE D'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET DE PLEIN AIR

CONSIDÉRANT

la confirmation du soutien financier de 2 000 \$ de l'Unité Régionale Loisir et Sport Côte-Nord dans le cadre du Programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Jocelyne Bouchard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à l'achat de :

| | 2 | Bâtons baseball adulte | 699,98 \$ |
|------------------|----|---|-------------|
| | 1 | Sac pour rangement baseball | 164,98 \$ |
| | 12 | Cannettes de peinture, première qualité | 84,95 \$ |
| | 1 | Tableau de pointage portable | 29,52 \$ |
| | 2 | Paires de gants de soccers | 64,00 \$ |
| \triangleright | 1 | Sac pour ballons | 14,00 \$ |
| | 5 | Ballons de soccer | 125,00 \$ |
| | | Matériel d'entrainement (projet) | 1 639,80 \$ |
| \triangleright | 1 | Panier de basket | 529,99 \$ |

Auprès de Baseball Town, Sports-Inter Plus, Décathlon, Canadien Tire et Amazon, pour un total de 3 357,23 \$, plus taxes.



2023-06-136 7395

BACS - AMÉNAGEMENT COMESTIBLE

CONSIDÉRANT

les 4 bacs installés dans nos parcs municipaux

pour y aménager annuellement des aliments

comestibles;

CONSIDÉRANT

le prix soumis par la coopérative de solidarité Gaïa pour aménager les 4 bacs d'aliments comestibles.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Jocelyne Bouchard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de mandater la coopérative de

solidarité Gaïa pour l'implantation et l'entretien de quatre (4) bacs d'aliments comestibles, et ce au coût de 1 308,42 \$, taxes incluses.

2023-06-137 7395

FORMATION - FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Il est proposé par la conseillère Jocelyne Bouchard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser Mme Dania Hovington, directrice générale et greffière-trésorière à participer à la formation à distance «Se connaître: Développement du leader (test TRIMA)» de la Fédération québécoise des municipalités, au coût de 375,00 \$, plus taxes.

2023-06-138 7395

<u>DÉPENSES RÉELLES 2023 – SOUPER ET SOIRÉE POUR LES BÉNÉVOLES</u>

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité, en collaboration avec la Troupe

Art'Scène, a organisé le souper et la soirée pour

les bénévoles de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité a approuvé un budget de 3 806,25\$ avec la Troupe Art'Scène pour réaliser le souper

et la soirée des bénévoles de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE

les dépenses réelles s'élèvent à 3 906,33\$, dont un montant net de 407,08 \$ à rembourser à la Troupe Art'Scène pour la partie sonorisation, éclairage et permis pour servir, moins l'achat de

fournitures pour la décoration de la salle.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Leblanc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver la participation financière de la municipalité au montant de 3 906,33 \$, pour les dépenses 2023 concernant le souper et la soirée des bénévoles de la municipalité. Un remboursement de 407,08 \$ sera fait à la Troupe Art'Scène pour certaines dépenses.

AFFAIRES NOUVELLES

2023-06-139 7395

<u>RAFRAICHISSEMENT – PANNEAUX À L'ENTRÉE DE POINTE-AUX</u> OUTARDES

CONSIDÉRANT QUE

les panneaux situés à l'entrée de la municipalité (Pointe-aux-Outardes, Au revoir et le logo) doivent être refait puisqu'ils sont usés et

décolorés.

CONSIDÉRANT

l'offre reçue de Mire Graphik pour refaire les 2 panneaux (Pointe-aux-Outardes et Au revoir) en aluminium, ainsi que le logo de la municipalité en Alupanel.

Formules Municipales - No 6614-MST-spécial



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Georges Jean, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de Mire Graphik pour refaire les 2 panneaux (Pointe-aux-Outardes et Au revoir) en aluminium, ainsi que le logo de la municipalité en Alupanel, au coût de 1 588,54 \$, taxes incluses.

2023-06-140 7396

ACHAT PNEUS - CAMION F-250 2011

CONSIDÉRANT

les offres reçues pour 4 pneus pour le camion F-

250 2011.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Georges Jean, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à l'achat de 4 pneus LT245/ 75R17E Hercules Terra Trac AT X-Venture 121/118S 3PMS auprès de Garage Pierre Lavoie inc. au coût de 1 309,98 \$, pose et taxes incluses.

2023-06-141 7396

FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES

Il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à la fermeture des affaires nouvelles.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2023-06-142 7396

FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit et est levée, il est 20 h 54.

MATRE

DIRECTRICE GÉNÉRALE/ GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Je, Julien Normand, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

MAIRE